



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° : **333** portant admission des candidats à l'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire dans différents secteurs disciplinaires pour la session 2023.

Mamoudzou , le 14 décembre 2023

Le Recteur de Mayotte

Vu le décret du 22 décembre 2022 portant nomination du M. Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 06 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

Vu la note de service n°2019- 104 du 16 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

ARRETE

Article 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « **enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique** » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Mayotte au titre de la session 2023 dont les noms suivants :

LVE : Anglais

2nd degré

Monsieur ABDALLAH Saril

Madame AVARGUES Perrine

Monsieur BEN TEMAM Emir

Monsieur BOUVET Lionel

Monsieur CHAILLIE Raphaël Lorenzo Paul

Madame DELIH Farah

Monsieur DUHART Sébastien

Monsieur DUPASQUIER Lucas Jean Anthelme



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Madame JOURDAIN Aurélie Jeanne Marie

Monsieur LAURENT Philippe

Monsieur LORMANT Stephane

Monsieur NSIRI Aymen

Monsieur PIEDELEU Maxime

Monsieur ROUSSE Julien Jih Long

Madame PHILIBERT Maéllys

Monsieur ZANNONI David

LVE : Espagnol

2nd degré

Madame ARROSERES Marie

Madame BONNAUD Angèle

Madame MESSILINI Zineb

Madame TAILLEUR Ophelie

LVE : Arabe

2nd degré

Madame DONDE Raphaëlle Dorine Ariane Laure

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Recteur,
Jacques MIKULOVIC

